

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Saint-Denis, le 23 JAN 2018

Direction des relations externes  
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

N° 0290/SG/DRECV

Dossier n° 2017-57

RAR : 2C 108 944 9805 0

Monsieur le directeur général  
Société SARL Les Lianes d'or  
32 lotissement Armagnac  
97434 Saint-Gilles-les-Bains

Monsieur le directeur général,

Vous m'avez transmis le 26 juillet 2017, un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif au projet d'aménagement de 18 parcelles à Grand Fond situé sur la commune de Saint-Leu.

Par courrier du 24 août 2017, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Leu.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Copie à :  
DEAL/Seb  
Bureau d'études  
Sous-préfecture de Saint-Paul  
Mairie de Saint-Leu

Affaire suivie par :  
Deal Seb : Pascal CREPET  
tel : 02 62 40 26 29  
[pascal.crepet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pascal.crepet@developpement-durable.gouv.fr)  
Préfecture :  
Mme Talia CURUKSU  
Tél. : 0262 40 76 33  
[talia.curuksu@reunion.pref.gouv.fr](mailto:talia.curuksu@reunion.pref.gouv.fr)

le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général

Maurice BARATE